

La messe “virtuelle” ne remplace pas la participation personnelle à l'église

cardinal Robert Sarah, préfet de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements

Il est urgent de revenir à la normalité de la vie chrétienne avec la présence physique à la messe, lorsque les circonstances le permettent: aucune retransmission n'est comparable à une participation personnelle ou ne peut la remplacer, explique en substance le cardinal Robert Sarah, Préfet de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, dans une Lettre sur la célébration de la liturgie pendant et après la pandémie de Covid-19, intitulée “*Revenons avec joie à l'Eucharistie !*” Le texte, adressé aux présidents des conférences épiscopales de l'Église catholique, a été signé le 15 août dernier et approuvé par le Pape François le 3 septembre.

La dimension communautaire de la vie chrétienne

«La pandémie due au nouveau coronavirus, écrit le cardinal Sarah, a provoqué des bouleversements non seulement dans les dynamiques sociales, familiales (...) mais aussi dans la vie de la communauté chrétienne, y compris dans la dimension liturgique». Le prélat rappelle que *«la dimension communautaire a une signification théologique: Dieu est la relation des Personnes dans la Très Sainte Trinité»* et *«il se met en relation avec l'homme et la femme et les appelle à son tour à une relation avec Lui».* Ainsi, *«tandis que les païens construisaient des temples dédiés à la seule divinité, auxquels les gens n'avaient pas accès, les chrétiens, dès qu'ils jouirent de la liberté de culte, construisirent immédiatement des lieux qui seraient domus Dei et domus ecclesiae, où les fidèles pourraient se reconnaître comme communauté de Dieu».* C'est pourquoi *«la maison du Seigneur suppose la présence de la famille des enfants de Dieu».*

Collaboration de l'Église avec les autorités civiles

«La communauté chrétienne, lit-on dans la lettre, n'a jamais recherché l'isolement et n'a jamais fait de l'église une ville à huis clos. Formés dans la valeur de la vie communautaire et dans la recherche du bien commun, les chrétiens ont toujours cherché l'insertion dans la société». *«Et même dans l'urgence pandémique, un grand sens des responsabilités a émergé: à l'écoute et en collaboration avec les autorités civiles et avec les experts, les évêques et leurs conférences territoriales ont été prompts à prendre des décisions difficiles et douloureuses, jusqu'à la suspension prolongée de la participation des fidèles à la célébration de l'Eucharistie»*, tient à rappeler le préfet de la Congrégation pour le Culte divin.

Une urgence: revenir à la normalité de la vie chrétienne

«Cependant, dès que les circonstances le permettent, souligne le cardinal Sarah, il est

nécessaire et urgent de revenir à la normalité de la vie chrétienne, qui a le bâtiment de l'église pour foyer et la célébration de la liturgie, en particulier l'Eucharistie, comme "le sommet vers lequel tend l'action de l'Église et en même temps la source d'où émane toute sa force" (Sacrosanctum Concilium, 10). Conscients du fait que Dieu n'abandonne jamais l'humanité qu'il a créée, et que même les épreuves les plus dures peuvent porter des fruits de grâce, nous avons accepté l'éloignement de l'autel du Seigneur comme un temps de jeûne eucharistique, utile pour nous en faire redécouvrir l'importance vitale, la beauté et la préciosité incommensurable. Le plus tôt possible» avec «avec un désir accru de rencontrer le Seigneur, de demeurer avec lui, de le recevoir pour l'amener à nos frères avec le témoignage d'une vie pleine de foi, d'amour et d'espoir», assure le prélat.

Nécessité d'une participation personnelle à la messe

Comme l'explique ensuite le cardinal Sarah, *«bien que les médias rendent un service apprécié aux malades et à ceux qui ne peuvent pas aller à l'église, et ont fourni un grand service dans la transmission de la Sainte Messe au moment où il n'y avait aucune possibilité de célébrer d'une manière communautaire, aucune transmission équivaut à une participation personnelle ou peut la remplacer. En effet, ces transmissions, à elles seules, risquent de nous éloigner d'une rencontre personnelle et intime avec le Dieu incarné qui s'est donné à nous non pas de manière virtuelle, mais réellement, en disant: "Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi, je demeure en lui" (Jn 6, 56). Ce contact physique avec le Seigneur est vital, indispensable, irremplaçable. Une fois que les mesures concrètement réalisables ont été identifiées et adoptées pour minimiser la contagion du virus, il faut que tous reprennent leur place dans l'assemblée des frères», en encourageant ceux qui sont «découragés, effrayés, et depuis trop longtemps absents ou distraits».*

Suggestions pour un retour à la célébration de l'Eucharistie

La lettre suggère également *«suggérer quelques lignes d'action pour promouvoir un retour rapide et sûr à la célébration de l'Eucharistie. Une attention particulière aux normes d'hygiène et de sécurité ne peut pas conduire à la stérilisation des gestes et des rites», met-on en garde. Par ailleurs, la Congrégation compte sur «l'action prudente mais ferme des évêques pour que la participation des fidèles à la célébration de l'Eucharistie ne soit pas déclassifiée par les autorités civiles comme un "rassemblement", et ne soit pas considérée comme comparable ou même subordonnée à formes d'agrégation récréative. Les normes liturgiques ne sont pas une matière sur laquelle les autorités civiles peuvent légiférer, seules peuvent le faire les autorités ecclésiastiques compétentes (cf. Sacrosanctum Concilium, 22)».*

Respect des normes liturgiques

Le cardinal Sarah exhorte à *«faciliter la participation des fidèles aux célébrations», «mais sans expériences rituelles improvisées et dans le plein respect des normes contenues dans les livres liturgiques qui régissent leur déroulement», et en reconnaissant «aux fidèles le droit de recevoir le Corps du Christ et d'adorer le Seigneur présent dans l'Eucharistie de la manière prévue, sans limitations allant*

même au-delà de ce qui est prévu par les règles d'hygiène édictées par les autorités publiques ou par les évêques».

Un principe sûr: l'obéissance aux évêques

Sur ce point, le cardinal donne une indication précise: *«L'obéissance est un principe sûr pour ne pas commettre d'erreur. Obéissance aux normes de l'Église, obéissance aux évêques. En période de difficulté (par exemple on pense aux guerres, aux pandémies), les évêques et les conférences épiscopales peuvent donner des règlements provisoires auxquels il faut se conformer. L'obéissance sauvegarde le trésor confié à l'Église. Ces mesures dictées par les évêques et les conférences épiscopales expirent lorsque la situation revient à la normalité».*

Santé publique et salut éternel

L'Église, conclut le préfet de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements, protège la personne humaine *«dans sa totalité»*, et *«à la préoccupation nécessaire pour la santé publique »*, elle *«unit l'annonce et l'accompagnement des âmes vers le salut éternel des âmes»*.